

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

Conseil National de la Transition

Loi

L/2014/N°.....071...../CNT

Portant autorisation de ratification de la Convention relative à la Protection et à la Promotion des Investissements entre le Gouvernement des Emirats Arabes Unis et le Gouvernement de la République de Guinée signée le 13 août 2011 à Abu Dhabi.

Le Conseil National de la Transition ;

Vu la Constitution, en ses articles 149 et 157 ;

Après en avoir délibéré, adopte la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : est autorisée la ratification de la Convention relative à la Protection et à la Promotion des Investissements, entre le Gouvernement des Emirats Arabes Unis et le Gouvernement de la République de Guinée signée le 13 août 2011 à Abu Dhabi.

Article 2 : La présente loi qui prend effet à compter de la date de sa promulgation sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme loi de l'Etat.

Conakry, le 10 janvier 2014

Le Secrétaire de Séance



El Hadj Mohamed Aly THIAM

La Présidente de Séance



Hadja Rabiataou Serah Diallo